

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par

Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, après le mot :

« modification »

insérer les mots :

« de technologie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à ce que les changements non technologiques ne soient pas concernées.